

CANDIDATURE

COMMENT INTRODUIRE UNE DEMANDE ?

- 1^{ère} étape : Compléter le formulaire de demande de logement et signer (p.4, 7 et 9 zone jaune)
2^{ème} étape : Compléter le formulaire de l'AAL et signer la dernière page
3^{ème} étape : Réunir les documents demandés (voir liste en annexe « **Documents à fournir** » p. 8)
4^{ème} étape : Nous transmettre les documents



Ces étapes sont obligatoires

TRANSMISSION DU FORMULAIRE

Par Email :

caroline.bruno@sambretbiesme.be

Par courrier :

RUE DU ROTON, 4

6240 FARCIENNES

Déposé dans notre boîte aux lettres :

RUE DU ROTON, 4

6240 FARCIENNES

(Entrée Accueil)

DES RECEPTION A SAMBRE ET BIESME

1. Si le dossier est incomplet :
 - ☺ Les éléments sont réclamés, soit par téléphone, par email ou par écrit (il est important de nous communiquer votre numéro de téléphone ainsi que votre adresse email)
2. Si le dossier est complet :
 - ☺ Le dossier est enregistré
 - ☺ Un courrier de confirmation est envoyé
 - ☺ Vous nous contactez par téléphone afin de développer votre dossier

DES QUESTIONS et INFOS

Téléphone :

Gestion des candidatures

Mme BRUNO Caroline 071/24.39.33

Quelques informations importantes à savoir

1. Femme enceinte :

Si vous attendez un heureux événement, nous vous prions de nous transmettre un certificat attestant de la grossesse et reprenant la date d'accouchement prévue.

2. Choix des communes :

Vous pouvez choisir 5 nouvelles communes maximum (choix par entité) ou vous pouvez choisir 5 anciennes communes maximum.

C'est l'un ou l'autre. Donc soit un choix par nouvelles communes ou un choix par anciennes communes et vous devez classer les communes par ordre de préférence.

3. Souhait concernant le type de logement demandé :

Vous pouvez formuler votre préférence pour une maison ou un appartement avec garage, jardin ou pas.

ATTENTION : Cela reste un souhait, nous pouvons vous proposer tout type de logement (maison ou appartement, avec ou sans garage/jardin) même si vous avez coché « uniquement maison ».

4. Tableau des points de priorités :

Nous vous invitons à lire attentivement le tableau apportant des points et à nous transmettre les documents prouvant que vous êtes dans une des situations reprises dans le tableau.

5. Documents à fournir :

Il est impératif de fournir les documents repris sur cette liste (en fonction de votre ménage) afin que votre dossier soit complet.

6. Formulaire « accessibilité des logements » :

Il est obligatoire de compléter ce formulaire et ce afin que nous ne vous proposons pas un logement inadapté à des soucis de santé. Au besoin, il vous sera demandé de compléter un formulaire complémentaire.

7. Changements dans votre situation :

Une fois que vous recevrez la confirmation que votre demande est enregistrée, n'oubliez pas que vous êtes dans l'obligation de nous signaler toutes modifications (composition ménage, revenus, changement d'adresse etc....), cela peut fortement impacter votre demande et éventuellement aller jusqu'à l'annulation d'une attribution de logement.

8. Signature(s) :

N'oubliez pas de signer les documents.

RUE DU ROTON, 4
6240 FARCIENNES
071/24.39.24
FAX 071/39.14.78

FORMULAIRE UNIQUE DE CANDIDATURES A INSERER
DANS LE REGISTRE DES CANDIDATURES

A.1. COORDONNES ET COMPOSITION DU MENAGE

CANDIDAT		CONJOINT OU COHABITANT	
Nom :		Nom :	
Prénom :		Prénom :	
Sexe :	masculin - féminin	Sexe :	masculin - féminin
Date de naissance :		Date de naissance :	
Lieu de naissance :		Lieu de naissance :	
Etat civil (1) :		Etat civil (1) :	
Nationalité (2) :		Nationalité (2) :	
Registre national :		Registre national :	
Profession (3) :		Profession (3) :	
Handicapé :	oui - non	Handicapé :	oui - non
Téléphone :		Téléphone :	
E-mail :		E-mail :	
Adresse : Rue N° Code :Localité : Pays : Date de domiciliation :		Adresse : Rue N° Code :Localité : Pays : Date de domiciliation :	

1	Nom et Prénom	Date de naissance	Sexe	Lien de parenté	N° National	Commune du domicile	Handicapé
			M / F	☐ Enfant à charge ☐ Enfant en hébergement ☐ Ascendant ☐ Autre			Oui - Non
	Profession (3)					Date de domiciliation	
2	Nom et Prénom	Date de naissance	Sexe	Lien de parenté	N° National	Commune du domicile	Handicapé
			M / F	☐ Enfant à charge ☐ Enfant en			Oui - Non

	Profession (3)			hébergement ☐ Ascendant ☐ Autre		Date de domiciliation	
3	Nom et Prénom	Date de naissance	Sexe	Lien de parenté	N° National	Commune du domicile	Handicapé
			M / F	☐ Enfant à charge ☐ Enfant en hébergement ☐ Ascendant ☐ Autre			Oui - Non
	Profession (3)					Date de domiciliation	
4	Nom et Prénom	Date de naissance	Sexe	Lien de parenté	N° National	Commune du domicile	Handicapé
			M / F	☐ Enfant à charge ☐ Enfant en hébergement ☐ Ascendant ☐ Autre			Oui - Non
	Profession (3)					Date de domiciliation	
5	Nom et Prénom	Date de naissance	Sexe	Lien de parenté	N° National	Commune du domicile	Handicapé
			M / F	☐ Enfant à charge ☐ Enfant en hébergement ☐ Ascendant ☐ Autre			Oui - Non
	Profession (3)					Date de domiciliation	
6	Nom et Prénom	Date de naissance	Sexe	Lien de parenté	N° National	Commune du domicile	Handicapé
			M / F	☐ Enfant à charge ☐ Enfant en hébergement ☐ Ascendant ☐ Autre			Oui - Non
	Profession (3)					Date de domiciliation	

Pour les femmes enceintes :

Date prévue pour l'accouchement (mois/année)/.....

A.2. COMMUNES, SECTIONS DE COMMUNES OU QUARTIERS DE LOGEMENTS SOCIAUX AUPRES DESQUELLES LE MENAGE DESIRE ETRE CANDIDAT A L'ATTRIBUTION D'UN LOGEMENT (LE PRESENT FORMULAIRE SERA EGALEMENT TRANSMIS AUX AUTRES SOCIETES CONCERNEES PAR LA DEMANDE)

Cinq communes au maximum à classer par ordre de préférence :

○ Par ENTITE (S) : (ex. : SAMBREVILLE, CHARLEROI, AISEAU-PRESLES,)

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.
- 5.

OU

○ Par ANCIENNE(S) COMMUNE (S) (ex. : Tamines, Jumet, Roselies,)

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.
- 5.

A.3. SOUHAIT CONCERNANT LE LOGEMENT (la société de logement n'est pas tenue de vous proposer un logement qui réponde exclusivement à vos souhaits)

Maison ou appartement			
Maison uniquement		De préférence avec jardin	
Appartement uniquement		De préférence avec garage	

Volet B (à remplir par la société qui reçoit la candidature).

B. 1. DATES (4)					
De dépôt	D'admission	De radiation	De refus	De confirmation	D'attribution
.... / /	 / /	 / /	 / /	 / /	 / /
			 / /		
			 / /		

B.2. PRIORITES (5) : Tableau général des priorités régionales	
Situations vécues par le ménage en termes de logement	Points
Le ménage locataire ou occupant un logement d'insertion, dans les six derniers mois de sa location ou de son occupation	5
Le ménage occupant d'une caravane, d'un chalet ou d'un abri précaire, qu'il occupe à titre de résidence principale dans une zone définie par le plan ``Habitat permanent », s'il est visé par la phase 1 de ce plan	5
Le ménage qui est reconnu par le C.P.A.S. comme : - victime d'un événement calamiteux ; - sans-abri	5
. Le ménage locataire qui doit quitter un logement reconnu inhabitable ou surpeuplé , ou ayant fait l'objet d'un arrêté d'inhabitabilité, de surpeuplement ou d'expropriation	4
Le ménage locataire dont le bail est résilié par le bailleur en application de l'article 3, §§ 2 et 3, de la loi du 21 février 1991 modifiant et complétant les dispositions du Code civil relatives aux baux à loyer, modifiée par la loi du 1 ^{er} mars 1991.	4
Le ménage locataire qui doit quitter un logement situé dans un périmètre de rénovation urbaine communale déterminé réglementairement, pour lequel un compromis de vente a été signé au profit d'une personne morale de droit public.	4

Le ménage occupant d'une caravane, d'un chalet ou d'un abri précaire, qu'il occupe à titre de résidence principale dans une zone non définie par le plan « Habitat permanent » ou dans une zone définie par le plan « Habitat permanent » s'il est visé par la phase 2 de ce plan	3
<u>Situations personnelles du ménage</u>	
La personne qui a quitté un logement, dans les trois mois qui précèdent l'introduction de sa candidature, suite à des violences intrafamiliales attestées dans des documents probants (procès-verbal, attestation de foyer ou attestation du CPAS)	5
Ménage dont les revenus imposables globalement et issus au moins en partie d'un travail, sont inférieurs à 30.100 euros augmenté de 2.200 euros par enfant à charge .	4
Le mineur mis en autonomie et encadré par un service d'aide à la jeunesse agréé par la Communauté française ou la Communauté germanophone en application de la réglementation en la matière.	3
Le ménage dont un membre est reconnu handicapé	3
Le ménage dont un membre ne peut plus exercer d'activité professionnelle à la suite d'une maladie professionnelle reconnue ou d'un accident de travail.	3
Le ménage dont le seul membre au travail a perdu son emploi dans les douze derniers mois	3
Le ménage en état de précarité bénéficiant exclusivement d'une pension légale en application de la réglementation en la matière	3
Le bénéficiaire d'une pension de prisonnier de guerre et l'invalidé de guerre	2
L'ancien prisonnier politique et ses ayants droit	2
L'ancien ouvrier mineur.	2

B3. LE LOGEMENT REGLEMENTAIREMENT PROPORTIONNE A LA COMPOSITION FAMILIALE COMPORTE (6)				
1 chambre	2 chambres	3 chambres	4 chambres	5 chambres
Dérogation :	Dérogation :	Dérogation :	Dérogation :	Dérogation :
B.4. LOGEMENT ADAPTE (7)		OUI		NON
B. 5. DEROGATION AUX REGLES DE PROPORTIONNALITE (8)				
B. 6. REVENU D'ADMISSION (9)				
Revenus :				
Ménage	À revenus modestes	En état de précarité		À revenus moyens
B. 7. VOIE DE RECOURS (10)				
Le candidat locataire qui s'estime lésé par une décision de la société peut introduire une réclamation au siège de celle-ci, par envoi recommandé, dans les trente jours qui suivent la notification de la décision. A défaut de réponse dans les trente jours de la réclamation ou en cas de réclamation rejetée, le candidat locataire peut introduire un recours, par envoi recommandé, auprès de la Chambre er recours dont le siège est situé à la Société wallonne du Logement, rue de l'Ecluse 21, à 6000 Charleroi. Il est également possible, pour le candidat locataire, d'adresser une réclamation individuelle auprès du Médiateur de la Région wallonne à l'adresse suivante : rue Lucien Namèche 54, à 5000 Namur.				

Fait à le

Signature(s) du (des) candidat(s) précédée (s) de la mention « **Lu et approuvé** » :

« **Signature (s)** » :

Ainsi qu'il est prévu sur la loi sur la protection de la vie privée, les données à caractère personnel communiquées dans le cadre de la présente candidature et du bail sont traitées à des fins de maintenance des fichiers des candidats. Le candidat marque son accord pour que ces données soient communiquées aux autres sociétés gestionnaires des communes sur lesquelles il a posé un choix. Le responsable du traitement est à la SCRL SAMBRE ET BIESME, dont le siège social est à 6240 Farciennes, rue du Roton, 4. Vous avez le droit de consulter et de faire corriger les renseignements communiqués comme prévu par la loi du 8 décembre 1992 sur la protection de la vie privée. Il vous appartient de nous communiquer tout élément susceptible de modifier votre dossier de candidature sous peine d'être radiée si les informations en notre possession s'avèrent incorrectes ou incomplètes. « PROTECTION DE VOS DONNEES A CARACTERE PERONNEL. Les données communiquées par le biais de ce formulaire sont traitées sous la responsabilité de Sambre et Biesme, responsable de traitement. Les informations fournies ne seront utilisées que pour gérer votre demande et ne seront pas utilisées à d'autres fins. Lorsque ces données ne seront plus nécessaires, nous les détruirons et les supprimerons de manière sécurisée. Pour plus de détails sur la façon dont nous traitons vos données à caractère personnel et sur vos droits, veuillez consulter notre Politique Vie Privée disponible sur notre site internet www.sambretbiesme.com » .

Annexe au formulaire unique de candidature : Signification des renvois avec références, selon la rubrique, au Code wallon du Logement et à l'arrêté du Gouvernement wallon du Logement ou par les sociétés de logement de service public.

(1) Indiquer :

C pour la personne célibataire ;

M pour la personne mariée ou la personne cohabitante ;

D pour la personne divorcée ;

S pour la personne séparée ;

V pour la personne veuve

(2) Indiquer :

B pour les ressortissants belges ;

U pour les ressortissants de l'Union européenne autres que belges ;

A pour les autres ressortissants.

(3) Indiquer :

S s'il s'agit d'un salarié ;

I s'il s'agit d'un indépendant

C s'il s'agit d'une personne percevant des allocations de chômage ;

P s'il s'agit d'une personne pensionnée ;

MU s'il s'agit d'une personne percevant des revenus de sa mutuelle ou assimilés ;

(4) Arrêté du gouvernement wallon du 6 septembre 2007 organisant la location des logements gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public, articles 12 à 16.

(5) Arrêté du gouvernement wallon du 6 septembre 2007 organisant la location des logements gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public, articles 17.

(6) Arrêté du gouvernement wallon du 6 septembre 2007 organisant la location des logements gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public, articles 1^{er}, al 15°.

(7) Code wallon du Logement, article 1^{er}, 25° : logement dans lequel des travaux ont été effectués en vue de permettre une occupation adéquate par un ménage dont un des membres est handicapé.

(8) Arrêté du gouvernement wallon du 6 septembre 2007 organisant la location des logements gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public, articles 1^{er}, 15°, alinéa 3.

(9) Indiquer le revenu (cf. article 1^{er}, 8°, de l'arrêté) et le type de ménage (Code wallon du Logement, article 1^{er}, 9°, 29°, 30°, 31°).

(10) Arrêté du gouvernement wallon du 6 septembre 2007 organisant la location des logements gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public, articles 7 à 11.

Nom et adresse de l'expéditeur
(administration du logement, organisation
sociale du logement) :

Serl SAMBRE ET BIESME
Rue du Roton, 4
6240 FARCIENNES
N° 5240
Personne de contact : C. BRUNO
Dossier :

CONTROLE DES CONDITIONS DE PROPRIETE

DECLARATION SUR L'HONNEUR,

En vue de l'obtention d'avantages dans le domaine
du logement social



Remarque importante pour l'organisme qui délivre ce formulaire !

Ce formulaire (et la méthode de travail associée) ne peut être utilisé que par le secteur du logement social et à condition que l'avantage dont l'application est demandée *soit dépendant des revenus du demandeur, de son partenaire ou des membres de son ménage.*

Cette déclaration sur l'honneur sert à vérifier que les conditions de propriété imposées sont respectées. Le contenu de cette déclaration fera l'objet d'une vérification auprès du service public compétent.

Il est donc important que ce formulaire soit correctement complété. **N'oubliez pas de le signer.**

A compléter par l'organisme qui délivre ce formulaire :

- **Disposition légale ou réglementaire qui est à la base de cette demande :**

.....
.....

CASE 1 : Renseignements au sujet du demandeur et des autres personnes concernées par cette déclaration :

DEMANDEUR :(nom + prénom)

né le : lieu de naissance :

N° national : (voir carte d'identité ou carte SIS)

CONJOINT OU COHABITANT (légal ou de fait) :

.....(nom + prénom)

né le : lieu de naissance :

N° national : (voir carte d'identité ou carte SIS)

COMPOSITION DE MENAGE au moment de la signature de la déclaration :

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	N° national.
.....			
.....			
.....			
.....			
.....			

Domicile : (rue – numéro - bte.).....
(code postal) (commune).....

Organisme : Société de logement social N° de dossier :
 Identité du demandeur : Scrl Sambre et Biesme (N° 5240)

CASE 2 : DECLARATION PERSONNELLE SUR L'HONNEUR

Le demandeur et, le cas échéant, son conjoint ou la personne avec laquelle il cohabite de fait ou légalement (voir case 1) **déclare(nt) sur l'honneur** :

- A. Qu'à la date de la signature de la présente déclaration, lui (elle) et les membres de son ménage tel que mentionné en case 1, ne possédaient pas, *pour la totalité*, d'autres droits réels immobiliers que ceux décrits ci-après : (1)

BIEN 1	BIEN 2
Commune - pays :	
Rue ou lieu-dit :	
Désignation cadastrale :	
Nature du bien (2):	
Nature du droit (3) :	

- B. Que dans le courant des (4) dernières années, lui (elle) et les membres de son ménage ont aliéné (vente, partage, donation, cession à titre gratuit) les biens et droits immobiliers suivants : (5)

Date de l'aliénation :	situation et nature du bien :	prix obtenu ou valeur estimée
.....		
.....		

Signatures obligatoires

Date Demandeur Conjoint ou cohabitant

.....

- (1) mentionner « NEANT » si on ne possède aucun droit ou bien immobilier
 (2) maison, appartement, immeuble, parcelle de terrain
 (3) pleine propriété, usufruit, usage, habitation, emphytéose, superficie, nue-propriété
 (4) L'organisme qui délivre ce formulaire doit ici compléter le nombre d'années qui doivent être prises en considération sur base de la réglementation en vigueur. Il mentionne « PAS D'APPLICATION » si les aliénations passées ne jouent aucun rôle.
 (5) Mentionner "NEANT" si aucun bien ou droit immobilier n'a été aliéné durant la période concernée.

Le formulaire complété doit être renvoyé à l'organisme qui l'a délivré (voir cadre supérieur gauche du recto de ce document).



ACCESSIBILITE DES LOGEMENTS**NOM :.....N° DE DOSSIER :.....****1. Avez-vous des difficultés pour vous déplacer (marcher, monter les escaliers,...)**

- ☐ OUI
☐ NON

Si oui : décrivez brièvement la pathologie (maladie) dont vous êtes atteint :

.....

2. Avez-vous besoin d'un logement présentant des facilités d'accès :

- ☐ OUI
☐ NON

3. Quels types de logement avez-vous besoin ?**Le logement avec des escaliers peut-il être accessible ? OUI – NON****Si oui, jusqu'à quel étage, s'il n'y a pas d'ascenseur :**

- ☐ 1^{er} étage
☐ 2^{ème} étage
☐ 3^{ème} étage

Le logement doit-il être accessible en chaise roulante ? OUI – NON**Le logement doit-il être comporter d'autres adaptations ? OUI – NON**

Si oui expliquez :.....

Date :**Signature (lu et approuvé)**

LE FORMULAIRE - AAL

EN BREF

En charge de l'Allocation d'Attente Logement (AAL) ➡ SPW (Service Public de Wallonie)

TRANSMISSION DU FORMULAIRE

Avec le formulaire de demande de logement

DES QUESTIONS



Sambre et Biesme n'est pas en mesure de vous renseigner sur l'AAL (conditions, montants, délais,...), veuillez, à cet effet, contacter **UNIQUEMENT**

Sur l'AAL



logement.wallonie.be

Infos Conseils Logement



081/33.23.10 tous les jours de la semaine

0475/50.80.00 9h→12h 14h→16h

Sur mon dossier



allocation.attente.logement@spw.wallonie.be



Candidature à un logement d'utilité publique

Allocation d'attente logement (AAL)

Notice explicative

1. L'AAL : c'est quoi ?

L'allocation d'attente logement (AAL) est une **aide financière mensuelle** octroyée, par le Service Public de Wallonie, à des **ménages de catégorie 1 titulaires d'un bail d'habitation privée et en attente d'un logement d'utilité publique (logement social) depuis plus de 18 mois**.

Le montant de l'AAL s'élève à **125 EUR par mois**, majorés de 20 EUR par enfant à charge¹ ou en hébergement égalitaire, ou personne handicapée², sans toutefois dépasser le **plafond de 185 EUR par mois**.

¹ Enfant à charge

Enfant pour lequel vous percevez des allocations familiales

² Personne handicapée

Personne reconnue handicapée par le SPF Sécurité sociale

2. L'AAL : pour qui ?

L'AAL est octroyée à un **ménage**, représenté par un **demandeur** qui doit :

- Être candidat à un logement d'utilité publique³ depuis **plus de 18 mois** ;
- Faire partie d'un ménage de catégorie 1⁴ ;
- Être **majeur** ou mineur émancipé ;
- Être belge ou **en ordre de séjour** sur le territoire belge ;
- Être **titulaire** d'un **bail** d'habitation **privée** située en **Wallonie** (sauf Communauté germanophone) et **y résider**.

³ Candidat à un logement d'utilité publique

Être répertorié dans le registre informatisé des candidats à un logement d'utilité publique géré par la Société wallonne du Logement et disposer d'un numéro de candidature unique

⁴ Ménage de catégorie 1

Le total des revenus du ménage, imposables globalement⁵ deux ans auparavant, est inférieur à :

- 15.500 EUR pour une personne isolée
- 21.200 EUR pour des cohabitants

Ces montants sont augmentés de :

- 2.900 EUR par enfant à charge
- 2.900 EUR par personne handicapée

⁵ Revenus imposables globalement

Vous trouverez le montant exact de vos revenus sur votre avertissement-extrait de rôle.



Les personnes majeures ou émancipées qui remplissent ces 5 conditions, qui sont répertoriés dans le registre informatisé sous **une même candidature unique à un logement d'utilité publique**, mais qui **vivent de manière isolée** dans des habitations privées distinctes, **ont chacune le DROIT** de bénéficier de l'AAL.

☞ C'est pourquoi, pour faire valoir ce droit,...

Nous vous invitons à transmettre un exemplaire du formulaire de demande d'AAL ci-joint à toute personne majeure ou émancipée qui est répertoriée sous le même numéro de candidature à un logement d'utilité publique, et qui remplit ces conditions mais vit de manière isolée dans une habitation privée distincte.



- L'AAL **NE** peut **PAS** être cumulée avec l'allocation de loyer (ADeL).
 - Cependant, elle **PEUT** être cumulée avec l'allocation de loyer octroyée par une agence immobilière sociale (AIS) ou par une association de promotion du logement (APL).
- Le montant ne peut toutefois pas dépasser 225 EUR par ménage.

3. L'AAL : quand et comment la demander ?

☞ Au moment du **renouvellement** de ma candidature à un logement d'utilité publique :

- Je **complète** et je **signe** le **formulaire** joint à la présente notice ;
- Je **transmets** le formulaire à ma **Société de Logement de Service public** de référence.



- Je peux DEMANDER l'AAL même si j'attends un logement d'utilité publique depuis moins de 18 mois.
- Dans ce cas, je PERCEVRAI l'AAL **à partir du moment** où ma candidature à un logement d'utilité publique aura une ancienneté d'au moins 18 mois.



Si je fais l'objet d'une **représentation** (par un administrateur de biens et/ou de la personne, par exemple), c'est au **mandataire** qui me représente qu'il revient de **compléter le formulaire**, en n'oubliant pas d'en remplir la **rubrique 4**, et de le **signer**

Une question ?

Sur l'AAL



logement.wallonie.be



1718

Appel gratuit



Infos Conseils Logement

081/33.23.10

0475/50.80.00

tous les jours de la semaine

9h→12h 14h→16h

Sur mon dossier



allocation.attente.logement@spw.wallonie.be

5. Vie privée et protection des données à caractère personnel

Pour les traitements relevant de la responsabilité du Service public de Wallonie (ci-après SPW) et ce, conformément à la réglementation en matière de protection des données¹, ainsi qu'aux dispositions décrétales et réglementaires relatives à l'allocation d'attente logement (ci-après AAL), les données à caractère personnel nécessaires seront traitées par la **Direction des Etudes et de la Qualité de l'Habitat** du SPW Territoire, Logement, Patrimoine, Energie (ci-après SPW TLPE), en vue de ;

- Prendre une décision en matière d'AAL, en ce compris son éventuel renouvellement ;
- Vérifier le respect des engagements dans le cadre de la demande d'AAL ;
- Liquider l'AAL ;
- Initier le recouvrement d'AAL indûment perçues.

Par ailleurs, les données à caractère personnel pourront être également traitées ;

- Par votre **Société de Logement de Service public** ainsi que par la **Société wallonne du Logement** dans le cadre de la récolte des données du formulaire pour le compte du SPW TLPE ;
- Par la **Direction du Logement privé, de l'Information et du Contrôle** du SPW TLPE afin de prendre une décision en cas de recours de votre part ainsi que dans le cadre d'un contentieux judiciaire ;
- Par la **Direction du Contentieux de la Trésorerie** du SPW Finances lorsque l'AAL est versée à un tiers ;
- Par la **Direction du Financement et des Recettes** du SPW Finances afin de procéder au recouvrement d'AAL indûment perçues.

Dans le cadre des traitements susmentionnés, les données suivantes seront consultées auprès des sources authentiques en la matière ;

- Données d'identification ;
- Composition de votre ménage ;
- Revenus imposables globalement afférents à l'avant-dernière année ;
- Données relatives au patrimoine immobilier ;
- Données relatives à votre bail ;
- Données relatives à votre candidature à un logement d'utilité publique ;
- Le cas échéant : données relatives aux allocations familiales perçues, reconnaissance de handicap et statut social auprès des organismes assureurs.

Vos données ainsi que celles des membres de votre ménage seront consultées.

Ces données ne seront ni vendues ni utilisées à des fins de marketing ni communiquées à des tiers, à l'exception des personnes mentionnées ci-dessus et de notre conseil juridique en cas de procédure judiciaire. Ces données seront conservées pendant une période de 10 ans à compter de la dernière liquidation d'AAL ou 5 ans en cas de refus, sous réserve de la cessation définitive des procédures et recours administratifs et judiciaires.

Vous pouvez, dans certains cas spécifiques, rectifier, demander à faire effacer ou à faire transmettre vos données, limiter ou vous opposer au traitement en contactant le responsable du traitement :

- À l'adresse postale suivante : Rue Brigades d'Irlande 1 à 5100 Jambes, à l'attention du Service AAL ;
- Ou via courriel à l'adresse suivant : allocation.attente.logement@spw.wallonie.be

Sur demande via formulaire disponible sur l'ABC des démarches du Portail de la Wallonie (<https://www.wallonie.be/fr/demarches/exercer-ses-droits-en-matiere-de-protection-des-donnees-personnelles>), vous pouvez avoir accès à vos données ou obtenir de l'information sur un traitement qui vous concerne. Le Délégué à la Protection des Données du SPW (Place de la Wallonie, 1 à 5100 Jambes - dpo@spw.wallonie.be) en assurera le suivi.

Pour plus d'information sur la protection des données à caractère personnel et vos droits, rendez-vous sur le Portail de la Wallonie (<https://www.wallonie.be>).

Enfin, si dans le mois de votre demande, vous n'avez aucune réaction du Service public de Wallonie, vous pouvez contacter l'Autorité de protection des données pour introduire une réclamation :

- Soit par courrier : 35, rue de la Presse à 1000 Bruxelles ;
- Soit par mail : contact@apd-gba.be

6. Voies de recours

Que faire si, au terme de la procédure, vous n'êtes pas satisfait de la décision rendue ?

1. Introduire un recours interne à l'administration

Vous pouvez introduire votre recours

- Via la Plateforme
- Par mail : recours.log.dgo4@spw.wallonie.be
- Par courrier postal : Rue Brigades d'Irlande 1 à 5100 Jambes, à l'attention du Service Recours Logement

2. Adresser une réclamation auprès du Médiateur

Si au terme de vos démarches préalables au sein de l'administration vous demeurez insatisfait de la décision, il vous est possible d'adresser une réclamation auprès du Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Rue Lucien Namèche, 54 à 5000 Namur. Téléphone gratuit 0800/19.199 <https://www.le-mediateur.be>

¹ Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et abrogeant la Directive 95/46/CE
Loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel



Candidature à un logement d'utilité publique

Allocation d'attente logement (AAL)

Formulaire de demande

L'AAL : C'est quoi ? Pour qui ? Quand et comment la demander ? → Voir la notice explicative ci-joint

Veillez s'il vous plaît : ● **Remplir** ce formulaire en lettres MAJUSCULES et le **signer** ;
● **Transmettre** le formulaire à votre **Société de Logement de Service public** de référence.

1. Candidature à un logement d'utilité publique (logement social)

Numéro de candidature unique

2. Informations relatives au bénéficiaire¹

(¹) Personne qui représente le ménage souhaitant bénéficier de l'AAL

Nom

Prénom

Numéro au Registre National - -

E-mail
@

Nombre d'enfant(s) en hébergement égalitaire² non domicilié(s) chez le demandeur d'AAL

(²) Sur décision judiciaire, hébergement des enfants pendant une durée égale par leurs deux parents

3. Qualité du demandeur

☐ Je suis le bénéficiaire¹

☐ Je suis le mandataire³ du bénéficiaire
→ Dans ce cas je complète la rubrique 4

(¹) Personne qui représente le ménage souhaitant bénéficier de l'AAL

(³) Voir ci-dessous

4. Informations relatives au mandataire⁴ du bénéficiaire – si concerné

(⁴) Le mandataire représente le bénéficiaire, par exemple dans le cas d'une **administration de biens**

E-mail
@

5. Canal de communication préféré

☐ E-mail (message électronique)

☐ Adresse⁵ (courrier papier)

(⁵) Si vous souhaitez être contacté(e) à une autre adresse que celle de résidence, veuillez le signaler à votre Société de Logement de Service public de référence

6. Compte bancaire sur lequel verser l'allocation

☐ Je fais l'objet d'une médiation de dette → Dans ce cas j'indique le compte de la médiation

[illegible][illegible]

Prénom

(6) Compte bancaire au format IBAN au sein de la zone SEPA⁷

(7) Pays de l'Union européenne et pays associés (Royaume-Uni, Norvège, Islande, Suisse, Liechtenstein, Monaco, Saint-Marin)

7. Engagement

En signant le présent formulaire...

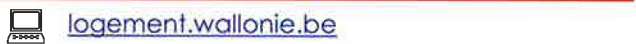
- **Je confirme** que j'ai pris connaissance de la **notice explicative** jointe au présent formulaire, ainsi que des conditions qui y figurent ;
- **Je comprends** que je ne peux/pourrai bénéficier de l'AAL qu'à partir du moment où ma candidature à un logement d'utilité publique a/aura atteint une ancienneté d'**au moins 18 mois et au plus tôt le 1^{er} janvier 2023** ;
- **Je m'engage...**
 - ☞ À partir de ce moment ;
 - ☞ Au moment de l'introduction de ma demande d'AAL ;
 - ☞ Durant toute la période pendant laquelle je perçois l'AAL ;
- ➡ À respecter les **conditions** décrites dans la notice explicative jointe au présent formulaire (point 2) ;
- ➡ À NE PAS donner en **sous-location**, en tout ou en partie, le logement que je loue ;
- ➡ À ne pas bénéficier de l'allocation de loyer (**ADeL**) ;
- ➡ À accepter que l'Administration⁸ recherche et collecte auprès des autorités compétentes les **renseignements** relatifs à chaque membre de mon ménage, qui sont nécessaires en vue de traiter mon dossier : composition de ménage, revenus, patrimoine immobilier, allocations familiales, reconnaissance d'un handicap, candidature à un logement d'utilité publique ;
- ➡ À avertir l'Administration⁸ de la perception d'**allocations de loyer** par une agence immobilière sociale (AIS) ou par une association de promotion du logement (APL) ;
- ➡ À communiquer par écrit à l'Administration⁸ :
 - tout déménagement → **dans les 3 mois** de la prise en location d'un nouveau logement ;
 - toute modification de votre composition de ménage → **dans le mois** ;
 - l'arrêt du contrat de bail → **dans le mois** qui suit la fin de la prise en location.

(8) L'administration du Service public de Wallonie en charge du Logement

Signature

Une question ?

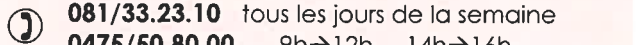
Sur l'AAL logement.wallonie.be



logement.wallonie.be



1718 **Intos Conseils Logement**
081/33.23.10 tous les jours de la semaine
0475/50.80.00 8h-12h 14h-16h



Infos Conseils Logement

081/33.23.10 tous les jours de la semaine
0475/50.80.00 9h→12h 14h→16h

Sur mon dossier allocation.attente.logement@spw.wallonie.be



allocation.attente.logement@spw.wallonie.be

→ Formulaire à remettre à votre Société de Logement de Service public de référence

A remplir par la Société de Logement de Service public de référence

Date d'introduction de ma demande | | / | | / | | | (jour/mois/année)